



accident de service en école primaire

Par **olowan**, le **25/05/2009** à **13:42**

Le 23 mars 09 les pieds arrières de ma chaise se sont dessoudés, suite à ma chute mon sacrum et mes lombaires ont été touchés. Les douleurs se déclenchent quand je conduis, quand je marche plus de 10mn, quand je me baisse etc...

L'accident a été reconnu par l'inspection académique qui assure le versement de mon salaire et la couverture de mes frais médicaux.

Concernant tous les autres problèmes découlant de mon état physique (déplacements, courses etc...) rien n'est prévu.

Heureusement, j'avais souscrit à "l'autonome" une assurance spéciale enseignant qui me permet d'avoir une aide ménagère. Mais pour tous les autres problèmes en dehors du ménage, je me retrouve seule, obligée de faire appel à la bonne volonté de mes amis ou de le faire moi-même car cela fait 2 mois maintenant que le problème se pose.

Ma chaise était vétuste, or c'est la mairie qui est responsable de l'entretien et de la fourniture du matériel.

Sa responsabilité peut-elle être engagée et de quelle manière?

Le "pretium doloris" existe-t-il en la matière ou un accident de service est-il "exempt" de douleur?

Je me sens très démunie et je vous remercie par avance de vos conseils.